



Assemblée communale du 17 décembre 2020

En présence de 16 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

En raison de la pandémie, cette assemblée n'a pas pu avoir lieu dans la maison communale, qui ne garantit pas de pouvoir garder la distance requise.

C'est pourquoi elle se tient dans la Cabane des Sociétés à Marly.

De plus, un plan de protection agréé par la Préfecture a dû être mis en place.

Afin de permettre la traçabilité, les coordonnées de chaque participant ont été récupérées à l'entrée. Celles-ci seront détruites après 14 jours.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°49 du 4 décembre 2020 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Excusé : Jean-Louis Lauper

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020**
- 2. Rapport d'activités du Conseil communal**
- 3. Budget 2021 : présentation et approbation**
- 4. Modification des statuts du Réseau santé de la Sarine (RSS)**
- 5. Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutatrices : Mmes Béatrice Lehner et Maguy Dupraz

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 17 décembre 2020, la population de la commune se compose de 76 habitants dont 49 électeurs et électrices et 18 personnes de nationalité étrangère. 11 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

-

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- Mme Bertille Vadi, arrivée le 01.11.2020

Décès :

Aucun

Naissances :

Aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2020 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Rétrospective 2020

Le Conseil communal s'est réuni à 22 reprises en 2020. Deux séances ont été organisées à distance par e-mail le printemps derniers en raison de la pandémie. Malgré la pandémie et toutes les incidences qu'elle a eue sur le quotidien de chacun, le Conseil communal a pu travailler de manière correcte et mené à bien toutes les tâches qui lui sont dévolues.

Le Conseil communal a dû découvrir les visioconférences, les assemblées tenues par envoi de documents et vote par e-mail, les comités, comités de direction ou assemblées tenues avec des masques.

C'est dans ces périodes que l'on découvre et se rend compte des aspects positifs du développement des nouvelles technologies.

Depuis la dernière assemblée, le Conseil communal a traité principalement les sujets suivants :

a) PAL

PAL est approuvé par DAEC. Avec conditions. Le CC a examiné les conditions d'approbation émises par le SeCA dans le cadre de l'approbation finale de la révision générale de notre PAL.

Une remarque du SBC nous a particulièrement interpellés.

L'urbaniste a pris connaissance des explications du Service des biens culturels. En résumé, si on ne fait rien par rapport à ce que demande le SBC, un agriculteur pourrait être ennuyé pour des agrandissements ou modifications, même s'ils sont destinés à son exploitation, à cause du périmètre environnant ISOS. Les explications du SBC restent encore nébuleuses à ce jour.

Sur cette base, le Conseil communal a rencontré l'urbaniste et la commission d'aménagement.

Un point sera intégré dans notre RCU traitant cette problématique sur la base d'un exemple existant.

Un préavis sera demandé au SBC

Une séance sera organisée en début d'année avec le SBC et éventuellement le SeCA pour clarifier leur demande.

Sur la base de ces considérations, le Conseil communal a décidé de mettre au budget un montant estimatif pour répondre à l'intégralité des conditions d'approbation.

M. Henri Gendre demande quelles sont les exigences émises par le SBC. Est-ce la forme architecturale ? Ou ces exigences visent-elles plutôt les nouveaux bâtiments agricoles destinés à agriculture et étant au bénéfice autorisation spéciale ?
Luc Déglise répond par l'affirmative.

M. Henri Gendre demande si l'utilisation des volumes existants sera toujours possible. Par exemple si le volume plus exploité ou en cas de changement de type d'exploitation.

Luc Déglise confirme que les volumes existants pourront toujours être exploités selon l'art. 13 de notre RCU pour les bâtiments situés dans un périmètre d'habitat à maintenir. C'est l'idée d'utiliser les volumes construits.
Si on ne tient pas compte des conditions du SBC, c'est le canton qui imposera ses exigences. C'est pour cela qu'il faut le mentionner dans notre RCU.

b) Plan directeur de la Sarine

Le plan directeur cantonal a été approuvé définitivement par la Confédération.
Le PA4 est en consultation

Le plan directeur a été divisé en 2 parties : PA4 et communes du district de la Sarine hors agglomération. Pour l'instant, la stratégie est d'implanter au Mouret une zone d'activité qui répond aux conditions.

Luc Déglise fait partie du groupe de travail.

Le Plan directeur de la Sarine en cours d'élaboration. Les points suivants sont analysés et intégrés :

- Phase statistique
- Zones d'activité → 1 zone par sous-région (Le Mouret)
- Urbanisation
- Mobilité
- Nature et paysage
- Tourisme

L'atelier de travail du 25 novembre 2020 a été annulé en raison du Covid. Il devrait avoir lieu le 13 janvier prochain, si possible.

Association des communes du district de la Sarine a mis ce plan direction en consultation. Celle-ci est désormais terminée et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Il sera approuvé le 04 février 2021, dans le but de pouvoir par la suite approuver le plan directeur de la Sarine.

c) Défense incendie

Une convention relative à la défense incendie a été signée avec la commune de Marly pour une durée de 5 ans.

Un forfait annuel de Fr. 4'000.00 a été convenu. Il ne sera plus facturé aucune pénalité pour les pompiers manquants dans l'effectif.

La commune de Marly a elle-même signé une convention avec la Ville de Fribourg. Les corps des sapeurs-pompiers de Marly et Fribourg ont fusionné

Aussi, le corps des sapeurs-pompiers regroupe Fribourg, Marly, Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly.

De toute manière, tout sera revu dans le cadre de la modification de la loi. Cette loi pousse à la réflexion de corps de sapeurs-pompiers à plus grande échelle, régionale, par district.

Chaque corps serait constitué de plusieurs bataillons et de différents composants correspondant aux points de départ.

a) Route de la Crausa

Luc Déglise passe à un point qui a occupé chacune des séances du Conseil depuis le mois de septembre. Il s'agit de la réfection de la route de la Crausa.

Il cède la parole à Dominique Gendre qui a suivi les séances de chantier depuis le début des travaux.

Dominique Gendre rappelle que l'élément déclencheur de ces travaux est principalement la création de bandes cyclables reliant Marly à Le Mouret.

Pour ce faire, l'élargissement de la route cantonale est requis.

Les travaux ont débuté en septembre 2020.

Plusieurs intervenants vont profiter de cette réfection afin de réaliser d'autres travaux.

- Canton

Le canton a procédé à la mise en séparatif de l'écoulement des eaux de la route cantonale. Auparavant, les eaux du ruisseau et les eaux de la route étaient mélangées. Les eaux ne doivent plus être mélangées car cela provoque une pollution du ruisseau. Elles iront désormais directement dans la Gérine dont le débit est plus important et permet une meilleure dilution.

Des gargouilles et une nouvelle canalisation ont été créées.

La canalisation du ruisseau du Mondrion a été renforcée. Il a en effet fallu bétonner le tuyau pour le consolider. Cette intervention n'était pas prévue au budget. Le surcoût y relatif se monte à près de Fr. 200'000.00.

Le ruisseau se trouve à présent sous la bande de roulement.

Le canton va créer un nouveau bac de rétention, en partie sur le domaine public communal, en face de la maison de la famille Eggertswyler. Aussi, la commune cèdera du terrain au canton.

Le but du bac de rétention est de faire tampon en cas de pluie et éviter ainsi les inondations en aval. Il permet également de neutraliser partiellement les polluants.

Les bacs de rétention sont curés ponctuellement et la boue est traitée. Cela a été fait récemment pour le bac de rétention au fond de la route de la Crausa à Marly.

Une digue sera créée afin de contrer les inondations. En cas d'orage, lorsque le tuyau du ruisseau du Mondrion n'arrive plus à contenir les précipitations, le terrain agricole en amont est inondé.

- Commune de Villarsel-sur-Marly

Le passage piéton a été sécurisé avec un îlot.

Le passage piéton a été déplacé de quelques mètres vers le haut, afin de permettre aux grands véhicules (tracteurs, camions, etc) de bien pouvoir s'engager sur la route cantonale en évitant l'îlot.

L'éclairage public a été déplacé. Il a été changé afin de répondre aux normes et une plus faible consommation d'énergie.

Un mât pour l'éclairage a été déplacé de l'autre côté de la route. La commune devra payer une taxe au canton pour traverser la route avec l'électricité.

La limitation à 60 km/h dans le carrefour a été mis en place.

Dominique Gendre rappelle le combat et les oppositions de la commune et de citoyens pour conserver le passage piéton et abaisser la vitesse à 60 km/h. La loi prévoit en effet que les passages piétons sont supprimés sur les routes sans limitation (80 km/h). Il cite pour exemple le secteur de la chapelle du Pratzey.

Un trottoir a été créé dans la partie aval.

Un chemin en gravier gras a été aménagé depuis l'arrêt de bus situé en amont jusqu'au passage piéton.

- Création d'un boviduc pour permettre le passage du bétail

La famille Eggertswyler a souhaité qu'un boviduc soit créé pour permettre le passage de son bétail de l'autre côté de la route.

Le boviduc sera situé sur le territoire de la commune de Bois-d'Amont, secteur Ependes.

Les drainages du boviduc et des parcelles en amont s'écouleront à travers l'art. 4032, propriété de notre commune. Le Conseil communal a donné son autorisation pour la pose d'une conduite en faveur du canton.

Les travaux liés à ce boviduc nécessiteront la fermeture complète de la route cantonale durant tout un week-end, probablement en mars 2021. Un concept de déviation a été élaboré.

M. Pascal Droux demande pourquoi ces travaux ne pourraient pas être réalisés maintenant.

Dominique Gendre explique qu'il y a eu du retard. En cause : une dépense supplémentaire qui n'était pas prévue et le terrain était trop mouillé. Les entreprises ne doivent pas intervenir sur un terrain agricole en cas d'intempéries, diminuant le rendement.

- Groupe E

Le Groupe E procédera au déplacement du transformateur du Revers, qui n'est plus aux normes anti-foudre.

Une station transformatrice (grosse armoire) sera installée sur la parcelle sise Ch. de Villarsel 2.

La ligne électrique aérienne à travers le commun sera enterrée.

Pour réaliser ces travaux, le Groupe E devra traverser la route communale à deux reprises.

- Avantages pour la commune

Enfin, Dominique Gendre énumère les avantages pour la commune :

- Îlot → sécurité des piétons
- 60 km/h et présélection en montant → sécurité des automobilistes
- Diminution du talus → meilleure visibilité en amont
- Pose d'un bitume phonoabsorbant
- Consommation réduite d'électricité pour notre éclairage public
- Suppression d'un poteau électrique sur le commun → meilleure exploitation agricole

- Suite des travaux

Les feux de circulation ont pour le moment été enlevés.

Le revêtement phonoabsorbant sera posé durant l'été 2021, suivi du marquage définitif.

La fin des travaux est prévue pour juillet 2021. Les travaux ont pris du retard en raison des intempéries.

Le syndic remercie Dominique Gendre pour ces explications et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Pascal Droux demande si la commune a étudié la possibilité d'installer un abribus.

Dominique Gendre indique que le propriétaire du fonds n'y était pas favorable. De plus, des voitures sont sorties à plusieurs reprises de la route à cet endroit. L'idée a finalement été abandonnée.

Mme Béatrice Lehner propose de redemander l'avis du propriétaire. Il n'est effectivement pas idéal d'attendre le bus sous la pluie par mauvais temps.

Luc Déglise répond qu'à présent que tout est terminé dans notre secteur, le Conseil communal se posera la question de l'abri de bus. Rien ne nous empêche de rediscuter avec le propriétaire.

De nouvelles normes sont à appliquer en matière d'arrêt de bus. Il faut qu'un trottoir, dont la hauteur ne doit pas excéder 16 cm, soit aménagé avant de poser un abri.

Mme Florence Hayoz demande si le petit bout de chemin en gravier gras est à charge de la commune.

Dominique Gendre répond que oui, ce chemin est bien à la charge de la commune.

M. Frédéric Gendre demande si l'accès au pré exploité par M. Eggertswyler est maintenu.

Dominique Gendre répond par l'affirmative. Toutefois, l'accès sera moindre. Une partie sera cédée au canton suite à un échange de terrain avec l'agriculteur.

Luc Déglise confirme que le Conseil communal est satisfait des aménagements réalisés. A noter que si notre commune n'avait pas été indépendante, nous n'aurions jamais obtenu gain de cause. Aucune autre commune ne se serait battue pour sécuriser notre carrefour.

Luc Déglise souhaite remercier ses collègues du Conseil communal. Les membres du Conseil ont quand même pas mal de travail même si notre commune est à présent la plus petite du canton de Fribourg. Le syndic tient également à remercier la secrétaire et la caissière pour tout le travail qu'elles accomplissent.

3. Budget 2021

Le Syndic présente le budget 2021 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

a) Administration

Le poste « Traitement et jetons du Conseil Communal » présente une augmentation de Fr. 2'000.00 par rapport au budget 2019. Quant au poste « Traitement du personnel administratif », il affiche une hausse de Fr. 600.00.

Le Conseil communal a décidé d'augmenter les forfaits annuels de la façon suivante :

- Syndic : + Fr. 200.-
- Conseiller communal : + Fr. 100.-
- Personnel administratif : + Fr. 300.-

Luc Déglise explique qu'il n'y a pas eu d'augmentation ces 5 ans dernières années. Notre échelle de traitements est loin d'être comparables à celle des autres communes.

Le poste « Dédommagements, déplacements et représentations » a également été adapté.

Le coût relatif à la maintenance informatique est augmentée à Fr. 2'500.00 au lieu de Fr. 2'000.00. Ce montant comporte les frais annuels d'Ofisa pour le programme informatique du contrôle des habitants, ainsi que du coût annuel facturé par le Sitel pour l'accès à la plateforme cantonale.

Frais de réception et délégations : Fr. 2'000.00 (+ Fr. 1'500.00)

Un dîner est partagé après l'assermentation une fois par législature. Il s'agit du seul repas aux frais de la commune. De plus, une sortie des trois conseils avec les communes de Pierrafortscha et Marly est organisée tous les deux ans. C'est à la commune de Villarsel-sur-Marly que revient l'organisation de cette sortie en 2021.

b) Police du feu

Participation aux frais de défense contre l'incendie : Fr. 4'000.00

Il s'agit d'un montant forfaitaire.

Spécialiste incendie - inspection bâtiments : Fr. 600.00

Il s'agit d'un nouveau poste qui entraîne cette augmentation. Le Conseil communal a trouvé un arrangement avec la commune de Marly qui mettra à notre disposition son spécialiste en protection incendie. Ce poste remplace la commission du feu.

c) Enseignement et formation

Participation à l'Association pour le CO : en diminution car au 31.12.2019, notre commune comptait 74 habitants contre 84 l'année précédente. A noter que toutes les charges liées tiennent compte du nombre d'habitants.

d) Culte, culture et loisirs

Participation aux dépenses du conservatoire : Fr. - 500.00 par rapport au budget de l'année précédente. Les dépenses liées à ce compte sont aléatoires.

e) Santé

Rien à signaler.

f) Affaires sociales

Séniors + : il s'agit d'un concept que toutes les communes ont l'obligation de mettre en place en lien avec la nouvelle loi. Le Conseil communal attend des informations supplémentaires du canton. Il a tout de même souhaité budgétisé un montant au cas ce concept entraînerait des frais.

Service social de la Haute-Sarine : le budget qui nous a été transmis annonce une diminution. A relever le bon fonctionnement de ce service.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

FINANCES ET IMPOTS

g) Impôts

Le Conseil communal a globalement prédit une diminution, ne sachant pas si la pandémie aura une influence sur les recettes fiscales.

Résumé du budget de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 281'326.40
- Total des produits : Fr. 280'335.00
- Déficit : Fr. 991.40

Le Syndic ouvre la discussion concernant les comptes de fonctionnement.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Déglise passe à la présentation des budgets d'investissement.

INVESTISSEMENTS

- Logiciel informatique administration (MCH2) : Fr. 3'000.00
- Aménagement de routes et trottoirs : Fr. 1'500.00 (chemins agricoles)
- Ouvrages de génie civil - Eclairage public - feux clignotants (Réfection de la route de la Crausa) : Fr. 35'000.00
- Construction de conduites ou autres – PIEP : Fr. 6'500.00
- Cadastre souterrain - Contrats de servitude : Fr. 6'500.00
- Révision du PAL : Fr. 15'000.00

Le Conseil communal décide de rajouter un montant supplémentaire de CHF 5'000.00 au budget pour répondre aux conditions d'approbation.

Résumé du budget d'investissement :

- Total des charges : Fr. 67'500.00

- Total des produits : Fr. 0.00

- Déficit : Fr. 67'500.00

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant les budgets d'investissement. La parole n'est pas demandée.

Luc Déglise passe la parole à Benjamin Gaillard pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption du budget 2021 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le mercredi 16 décembre 2020 au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

La commission financière a examiné les prévisions du prochain exercice.

Budget de fonctionnement

Après un contrôle, compte par compte ainsi que divers pointages, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication. En grande ligne, nous

soutenons le conseil communal quant à la décision d'augmenter les « rémunérations » des conseillers ainsi que ceux du personnel administratif.

Budget des investissements

Tout comme celui de fonctionnement, le budget des investissements nous a été bien justifié. Les différents investissements informatiques expliqués ainsi que la réfection de la Crausa en font les sujets principaux. Les futures charges ont été calculées prudemment et avec une marge de manœuvre. Ce qui nous a particulièrement satisfait.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces budgets tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous profitons pour remercier le travail du syndic, des conseillers ainsi que celui du personnel administratif pour cette année 2020 malgré la situation sanitaire qui nous pèse depuis bientôt 1 an.

Enfin, au nom de la commission financière, de belles fêtes de fin d'année à tous les concitoyens.

Pour la commission financière

Bernadette Gendre
Roch Dupraz
Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 17 décembre 2020

Le Syndic remercie la commission financière pour son rapport et son travail.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets de fonctionnement et d'investissements 2021 s'expriment par main levée ».

OUI : 16
NON : 0
ABSTENTION : 0

Les budgets 2021 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

1. Modification des statuts du Réseau santé de la Sarine (RSS)

La commune de Villarsel-sur-Marly est membre du Réseau Santé de la Sarine (ci-après : RSS).

Le Comité de direction du RSS sollicitait de la part de l'assemblée des délégués du RSS d'accepter une modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du RSS, visant à augmenter la limite d'endettement à Fr. 60'000'000.- pour les investissements.

Cette modification concerne l'article 30, alinéa 2, lettre a, portant sur la limite d'endettement.

Actuellement, le RSS dispose d'une limite d'endettement pour les investissements jusqu'à un montant maximal de CHF 30'000'000.00.

Au vu des dépenses à venir, cette modification des statuts vise à augmenter cette limite jusqu'à un montant maximal de CHF 60'000'000.00.

En effet, le RSS devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissement telles que :

- La reprise de l'activité de la Rose d'automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le RSS.
- La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS).
- La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS).
- La construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le RSS.

S'agissant de l'endettement, le RSS tient compte d'un montant de 7,5 millions.

Le coût total estimatif pour la rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) s'élève à 35 millions de francs.

Le 25 septembre 2019, l'assemblée des délégués du RSS a accepté la modification des statuts portant sur cette limite d'endettement.

Conformément à l'art. 113 LCo, cette modification doit être soumise à l'approbation des législatifs communaux.

Le syndic précise que certaines communes de la région notamment n'y étaient pas favorables. Cependant, elles se sont finalement ralliées à la majorité, tout comme notre commune, de crainte de voir le projet de home en Haute-Sarine entravé.

Avant de passer au vote, le syndic demande s'il y a des questions.

Henri Gendre demande un complément d'informations au sujet de la reprise de l'activité de la Rose d'automne.

Luc Déglise répond que ce home a été racheté par le RSS (anciennement Jean Paul II). Il donne au RSS la possibilité d'utiliser cette institution dans le cadre de l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS). Il sera nécessaire de réaménager le foyer de la Rose d'automne afin de permettre le transfert des résidents

du HMS. Il n'a pas encore été décidé de l'affectation du bâtiment après l'agrandissement de la Rose d'automne.

Au sujet de l'augmentation de la limite endettement à 60 millions, Henri Gendre souhaite savoir qui paiera.

Luc Déglise répond que c'est le RSS, dont les communes sont membres.

Henri Gendre constate que le développement de la ville et des communes environnantes entraîne des coûts qui sont finalement pris en charge par la collectivité. Par exemple, un promoteur construit 10 villas supplémentaires et ne participe pas. C'est la collectivité qui doit assumer les frais.

Frédéric Gendre demande si cela signifie que toutes les communes garantissent de pouvoir financer cet endettement.

Luc Déglise répond par l'affirmative, mais derrière le RSS indirectement. En théorie, les communes pourraient être amenées à devoir sortir ce montant du jour au lendemain.

Aussi, d'entente avec toutes les communes, le Conseil communal de Villarsel-sur-Marly propose à l'Assemblée d'approuver cette augmentation.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la modification des statuts du Réseau santé de la Sarine (RSS) s'expriment par main levée ».

OUI :	16
NON :	0
ABSTENTION :	0

2. Divers

Avant de passer au point des divers, Luc Déglise rappelle que nous arrivons bientôt en fin législature.

En vue du renouvellement des autorités communales, des élections auront lieu ce printemps.

Le délai pour le dépôt des listes de candidats est fixé au 25 janvier 2021.

Les élections se tiendront le dimanche 7 mars 2021.

Les nouveaux élus seront assermentés le 24 avril et entreront en fonction à cette même date.

La dernière assemblée communale de cette législature (comptes 2020) se tiendra le 20 avril 2021.

Jean-Louis Lauper ne souhaite pas se représenter. Les autres membres quant à eux ont choisi de se porter candidats.

Une nouvelle candidate, Mme Maria Progin, viendra compléter la liste « Entente communale ».

Mme Progin se présente devant l'Assemblée.

La liste de candidats « Entente communale », ainsi complète, sera déposée dans les délais.

Le syndic ouvre la discussion générale.

Membre de la commission du cimetière, Dominique Gendre donne quelques informations concernant le cimetière de Marly.

La partie sud a été aménagée pour accueillir les tombes cinéraires. La commission a soumis au canton un nouveau règlement du cimetière intégrant les dispositions pour ces petites tombes et l'encaissement des taxes y relatives.

Y donnant suite, le canton a indiqué ne plus être favorable à ce que le cimetière soit la copropriété de trois communes. Dans le cadre d'une fusion de communes, cela pourrait être problématique. De ce fait, le cimetière devrait être la propriété que d'une seule commune et régi par une convention avec les deux autres. Aussi, ce point fera l'objet d'une discussion ce printemps entre les communes concernées

Dominique Gendre est satisfait des tombes cinéraires, qui seront toutes identiques. Les premières stèles ont d'ailleurs déjà été installées.

Pour Mme Marguerite Dupraz, ces tombes ne conviennent pas. Cela fait penser à un cimetière militaire. Elle aurait préféré que les stèles puissent être choisies et personnalisées par les familles.

Frédéric Gendre réitère ses remerciements, surtout en ce qui concerne la route de la Crausa et le carrefour qui a pu être sécurisé.

Henri Gendre s'associe également à ces remerciements.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h05 tout en remerciant tous les participants et en regrettant de ne pas pouvoir partager le verre de l'amitié pour des raisons sanitaires.

M. le Syndic souhaite, au nom du Conseil communal, une bonne soirée ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes. Pour conclure, il les encourage à se rendre aux urnes et voter pour les candidats de la liste « Entente communale » le 7 mars prochain.

La secrétaire :

Le Syndic :